



Municipalité des Cèdres

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2024**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 juin 2024, le conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le **règlement numéro 514-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 201 000\$ relatif à l'acquisition et à l'installation de 12 bornes-fontaines dans le secteur du Haut-Chamberry.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 septembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible sur le site internet de la Municipalité et au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 20^e jour du mois de septembre 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 514-2024** aux deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 20 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de septembre 2024.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques



Municipalité des Cèdres

et greffière-trésorière adjointe

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1
www.ville.lescedres.qc.ca